

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 19 MAI 1978

-----

L'an mil neuf cent soixante dix huit et le dix neuf Mai à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire,

Etaient présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE - Adjoint - CHANFREAU - BOYER - BONNEFOI - GALAN - BORDES - TORNAMORELL - COVA - ORLIAC - BEYRET - MAS - POUJOL - COUSPEYRE - GUCHENS - MORENO - REN.

Absents excusés : MM. NOGUES - JORDA.

Monsieur TORNAMORELL est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. BORDES : En ce qui concerne la désignation de l'Architecte, je précise qu'après la suspension de séance à l'issue de laquelle tous les conseillers se sont ralliés à la nomination de M. GENIBEL, j'ai répété mon désaccord.

M. POUSSON : Nous le préciserons.

M. BONNEFOI : Nous avons lié notre accord sur le choix de M. GENIBEL comme architecte à l'achat d'un terrain pour la maison de retraite.

M. BORDES : Il n'est pas mentionné votre réponse à M. CHANFREAU sur la donation de Mme POURTAIL : "cette dame est morte".

M. POUSSON : Il est impossible de tout prendre in extenso.

A ces réserves près, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. MAS : J'aimerais ajouter deux questions diverses :  
 . la situation au Comptoir Pyrénéen de Bonneterie  
 . le remplacement des maîtres du primaire.

M. POUSSON : j'en prends note.

## BUDGET PRIMITIF 1978

M. le Maire donne lecture du projet de budget article par article :

### Sur la cantine (art. 601)

M. MAS : à propos de la cantine je rappelle la lettre des parents d'élèves sur la possibilité de faire baisser le prix de livraison des repas par le C.E.S.

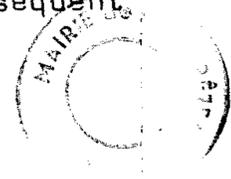
M. POUSSON : j'ai posé la question au principal et à l'intendante du C.E.S. ; c'est possible ; ils doivent me communiquer les chiffres que nous inscrirons au budget supplémentaire 1978.

M. BORDES : En 77 nous avons prévu 45 500 F et nous avons ajouté 5 000 F ; cela fait 50 000 F ; je voudrais voir où est ce chiffre, je ne vois pas les 5 000 F à l'art. 601.

M. MAS : il y avait à engager des frais de surveillance pour la cantine et le Conseil des parents d'élèves avait demandé la constitution d'une commission extra municipale.

M. POUSSON : Pour les questions posées par M. MAS nous y reviendrons dans les questions diverses. En ce qui concerne la question posée par M. BORDES, vous constaterez que nous avons pour la cantine dépensé en 1977 53 500 F et par conséquent utilisé les 5 000 F pris sur les indemnités de fonction.

### A propos du personnel (chapitre 61)





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. POUSSON : J'ai indiqué en commission que j'avais rencontré les responsables du Syndicat C.G.T. du personnel et j'ai étudié leurs demandes. Pour la promotion nous avons en 1977 relevé l'échelon de 6 employés et en 1978 de 9 employés entre autre ces jours-ci celui de M. DURRIEU.

M. MAS : pour DURRIEU je suis d'accord, mais je voudrais parler de M. DUFOUR Lucien qui pouvait être promu au 1.9.77 et ne l'a pas été.

M. POUSSON : Il va l'être. En ce qui concerne le changement de grade demandé par le Syndicat, je suis intervenu auprès du Sous-Préfet qui m'a répondu :

"Lors d'une audience que je vous ai récemment accordée, vous m'avez informé de la demande qui vous avait été présentée, tendant à opérer un reclassement d'une partie du personnel de la commune de Montréjeau (DEVP et conducteur d'auto).

Le projet qui vous était soumis consistait essentiellement à classer dans le groupe IV 5<sup>e</sup> échelon de son grade M. BERRIER, conducteur d'auto, (actuellement au groupe III 7<sup>e</sup> échelon) et à classer dans la catégorie des OP1, MM. DEO, DUFOUR Lucien, ESCOUBAS, LONCAN Denis et SOULAS, actuellement DEVP).

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire, les avancements et reclassements des agents communaux sont des opérations qui ne peuvent se dérouler que conformément aux lois et règlements en vigueur, en particulier ceux relatifs au statut du personnel communal, et qu'il ne peut être, en aucune façon question, de porter dans la catégorie supérieure, globalement et collectivement, les agents appartenant à une catégorie inférieure.

Une telle façon de procéder, outre son illégalité, risquerait d'ailleurs de mettre en péril grave les finances de votre commune, et ceci d'autant plus que les catégories de personnel, non touchés par cette première élévation, ne manqueraient pas de se prévaloir de ce précédent pour solliciter le même avantage.

Je me permets d'ailleurs à ce propos de vous faire remarquer que la commune de MONTREJEAU emploie, à mon sens, un nombre de salariés suffisant, en nombre et qualification, pour les tâches prévues et que cet effectif est légèrement supérieur à la moyenne des communes de même importance.

Je vous précise par ailleurs que le grade d'OP1 ne peut être conféré aux DEVP que par la voie du concours sur titre (sur justification d'un CAP ou d'un brevet professionnel) ou par la voie du concours sur épreuves (concours). Il ne peut donc être question d'un reclassement individuel sans passer par la réussite aux épreuves écrites et techniques de ce concours."

A la Commission paritaire, on m'a répondu verbalement, dans le même sens. Malgré cette réponse, j'indique que nous ferons progresser le plus vite possible ceux du bas de l'échelle.

M. MAS : Ce que répond le Sous-Préfet est une chose, mais nous pouvons présenter une motion que je vous demande de mettre aux voix.

"- Les employés municipaux jouent un rôle important dans la vie de la commune. Ils effectuent fréquemment des travaux exigeant une compétence et une qualification qui ne sont pas celles du grade qu'ils occupent.

- Ces employés ont présenté une proposition de reclassement au Maire.

- Dans le projet de budget, les dépenses correspondant à ce reclassement n'apparaissent pas.

- Au moment où toute une série de hausses vient de prendre effet, aucun salaire ne devrait être inférieur à 2 500 F.

- Ce reclassement est donc devenu une nécessité pressante ; aussi je propose que les dépenses correspondantes soient inscrites au budget.

### Propositions de reclassement

BERRIER	Gr 3	Gr 4
DEO	Gr 3	Gr 4
DUFOUR Jean	Gr 4	Gr 5
DUFOUR Lucien	Gr 3	Gr 4



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



ESCAT Alain	Gr 4	Gr 5
ESCAT Marcel	Gr 4	Gr 5
ESCOUBAS	Gr 3	Gr 4
LONCAN Denis	Gr 3	Gr 4
LONCAN Pierre	Gr 4	Gr 5
REULET Henri	Gr 4	Gr 5
SOULAS Henri	Gr 3	Gr 4
BALMOISSIERE	Gr 4	Gr 5
Mme CIADOUS	Commis	Agent principal
Mme CORREGE	Commis	Agent principal
DURRIEU Paul	Promotion au 2 <sup>o</sup> échelon à compter du 1er Mai 1978	
Femmes de service à mi-temps : les payer toute l'année sur une base de 28 h par semaine."		

M. POUSSON : J'ai déjà fait cette demande au Sous-Préfet et à la Commission paritaire. Le sous-Préfet a déjà rejeté cette proposition.

M. MAS : rien ne nous empêche de faire cette proposition, nous verrons ce qu'il en fera.

M. POUSSON : il faudrait la chiffrer.

M. MAS : elle l'est déjà. De toutes façons vos prévisions ne sont pas conformes à la hausse du coût de la vie.

M. POUSSON : Nos prévisions sont conformes aux hausses légales prévisibles. Il faudrait chiffrer vos propositions qui comportent le reclassement de tout le personnel.

M. MAS : Si vous augmentez vos prévisions de 10 % au lieu de 7 %, mes propositions sont possibles. Je voudrais indiquer qu'à Luchon tous les employés sont OP2 sauf 3 qui sont OP1.

Suspension de séance à la demande de M. POUSSON.

A la reprise,

M. MACIAS : nous acceptons la proposition de M. MAS qui conduit à inscrire 40 000 F de plus au chapitre 61.

### Indemnité du Maire et des Adjointes (article 666)

M. BORDES : En commission des Finances vous avez indiqué que vous reverseriez une somme sur vos indemnités ; quelle sera la répartition ?

M. POUSSON : La même que l'an dernier : 18 000 F entre la cantine et le folklore.

M. BORDES : réglons tout de suite l'imputation de cette somme, sinon je ne le vote pas.

M. BONNEFOI : si le Maire et les Adjointes s'augmentent de 10 %, ce qui semble suffisant, il y a une somme de 18 525 F à répartir.

M. POUSSON : Je ne suis pas opposé à votre proposition. Alors nous partageons la somme entre la cantine et les fêtes et cérémonies, nous l'inscrivons en recettes.

M. GUCHENS : Je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas porter au 666 le chiffre de 38 000 F. Vous l'avez fait l'an dernier. En 1976, vous aviez perçu 22 000, en 78 vous inscrivez 57 025 F. Ca fait un peu gros comme augmentation.

M. BORDES : et nous diminuons le 666

M. POUSSON : Non. La plupart des Maires de France appliquent ce tarif ; nos prédécesseurs l'ont fait, je ne le leur reproche pas. Le mandatement ne sera pas fait comme ça. Le système que je vous propose nous permet de prouver que nous avons reversé une partie de notre indemnité.

M. MAS : A propos du reclassement du personnel on a parlé d'augmentation de centimes. Puisque les partis et même M. BARRE ont parlé d'augmenter les versements de





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

T.V.A. aux communes, je propose que nous inscrivions 40 000 F de remboursement de T.V.A.

M. BAROUSSE : Ça risque d'être une recette fictive.

M. POUSSON : Je suis d'accord sur le principe, mais le budget sera rejeté.

M. MAS : Il peut y avoir des subventions d'équilibre : par exemple Queue en Brie a obtenu 800 millions et Aspet va également en avoir une.

M. POUSSON : Il faut des circonstances exceptionnelles ; à l'Isle en Dodon (inondations) et Luchon (Lycée). Pour que le budget ne soit pas rejeté, je propose de le voter tel qu'il est.

M. MAS demande une suspension de séance.

M. GUCHENS demande le vote à bulletins secrets.

M. MAS : Le vote du budget est une action politique. Lors de notre campagne électorale nous avons promis à la population de ne pas augmenter les centimes dans une proportion supérieure à la hausse de l'indice du coût de la vie. Je propose une fois de plus d'inscrire en recettes des remboursements de T.V.A.

M. POUSSON : un tel budget serait rejeté.

M. BONNEFOI : Nous admettons que d'après les chiffres que vous proposez, votre marge de manoeuvre est assez réduite. Mais il y a des observations à faire sur le budget d'investissement. Il était de 385 500 F (sans tenir compte des remboursements d'emprunts). Or, sur ces travaux, très peu ont été réalisés.

En effet, nous constatons aujourd'hui 19 Mai 1978 que l'achat d'un véhicule (68 000 F) n'a pas été réalisé, que les travaux de VRD du lotissement des Troubadours (200 000 F) ne sont pas commencés, que la réparation des trottoirs (50 000 F) n'a débuté qu'hier, que l'aménagement du boulodrome a été réalisé par les employés municipaux. Ainsi sur les prévisions du budget 320 000 F n'ont pas été réalisés, donc le budget d'investissement n'a été réalisé qu'à 17 %. Il est difficile de croire qu'un manque de réalisation de 83 % est un gage de bonne gestion pour l'avenir.

En ce qui concerne l'annuité de location vente de France-Industrie, j'émetts des doutes sur le versement de l'annuité 1977 et il est à peu près certain que celle de 78 ne sera pas versée, cela fait une recette en moins qu'il faudra compenser. En 1977 il avait été prévu 577 321 F de prélèvements pour dépenses extraordinaires ; en fait il a été dépensé 310 878 F. Il y a une certaine carence dans la gestion. Ces sommes ont été prélevées sur le contribuable et risquent de ne plus suffire lorsque les travaux seront faits.

M. POUSSON : Les chiffres de dépenses sont arrêtés au 31 décembre. Cela ne veut pas dire que d'autres travaux n'ont pas été réalisés. Vous savez que l'achat d'un camion était une prévision ancienne, abandonnée par la suite, que l'emprunt de 200 000 F a été transformé en un emprunt de 650 000 F en cours de réalisation. Il faut ajouter à cela la réalisation de divers travaux aux écoles, à la maison des jeunes, à la sacristie, l'ébauche du court de tennis et bien d'autres encore. Quant à France Industrie, les engagements ont été tenus jusqu'en Novembre 1977 et le nombre d'ouvriers est le même (50). Nous ne sommes pas responsables des retards ; il y a l'administration avec ses lenteurs et l'Etat avec ses mesures défavorables aux Communes.

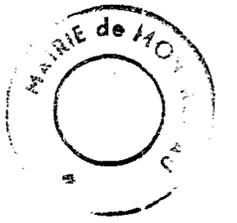
M. BONNEFOI : Ça permet de dire qu'il y a de l'argent dans la caisse, et c'est vrai, mais cet argent aurait dû être dépensé à un certain taux ; il le sera à un autre. Un budget a été voté et très peu réalisé ; ça n'incite pas à en voter un autre. C'est dommage que vous ne présentiez pas le budget extraordinaire comme le budget ordinaire. Je ne mets pas en cause ce que vous proposez, mais la méthode. Vous avez parlé des subventions...

M. POUSSON : C'est la Commission sociale et des loisirs qui a proposé le chiffre retenu. J'ai réuni pour la préparation du budget toutes les commissions qui ont fait des propositions. La commission des sports sera réunie pour la répartition des subventions.

~~M. POUSSON~~ : Nous avons eu 2 réunions de la commission des Finances, au cours desquelles je vous ai signalé que vous pouviez venir consulter tous les documents.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



M. BONNEFOI : On a prévu dans certaines commissions, par exemple celle du plan d'eau, des dépenses qu'on ne retrouve pas dans vos propositions.

M. MACIAS : à propos de la commission du plan d'eau, vous avez dit que nous avions prévu des achats, lesquels ?

M. BONNEFOI : les pédalos par exemple.

M. MACIAS : lors d'une autre réunion, il a été question de la subvention par la taxe parafiscale et vous avez été d'accord pour attendre le résultat avant toute autre décision.

M. BONNEFOI : déjà à cette époque l'idée des pédalos était abandonnée. Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le problème du Pool et le retard considérable qu'il y a dans l'exécution des travaux. Je sais que vous en êtes conscient, M. le Maire et je voudrais que vous suiviez attentivement le problème et nous fassiez part de son évolution.

M. POUSSON : J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir pour protester contre ce retard. J'interviens sans arrêt auprès des Ponts. Les travaux vont reprendre. Quant aux crédits ils sont affectés à la commune et ne pourront être utilisés ailleurs. D'autre part les entrepreneurs chargés des travaux sont tenus de maintenir leurs prix jusqu'à la fin du pool.

M. MACIAS : on m'a indiqué hier que 90 % des travaux du pool prévus sur le canton ont été réalisés.

M. BONNEFOI : Pour revenir au budget d'investissement sur les travaux prévus entre 77 et 78 il y a pour les bâtiments communaux 83 000 F prévus en prélèvements; il aurait peut-être été plus sage et meilleur comme gestion de prévoir un programme global avec un emprunt qui aurait mieux réparti la charge des contribuables.

M. POUSSON : Ce que vous dites était vrai il y a quelques années, plus maintenant. Il s'agit de travaux d'entretien pour la plupart. Il est difficile d'avoir des emprunts à taux bonifiés sans subvention d'Etat. Les emprunts sont à des taux très élevés (11 ou 14 %) ce qui revient finalement plus cher en centimes qu'un prélèvement. D'autre part il est très difficile d'avoir de très petits prêts de 20 ou 30 000 F. Nous avons eu beaucoup de difficultés à avoir un prêt pour les trottoirs. L'emprunt que j'ai pu avoir pour la Gendarmerie entraînera une grosse hausse de centimes l'an prochain.

M. GUCHENS : il est vrai qu'on aurait pu faire un emprunt sur ce programme.

M. POUSSON : Mais vous connaissez mieux que quiconque le taux des emprunts.

M. GUCHENS : il faut jouer sur le long terme.

M. BONNEFOI : nous essayons de participer ; nous aimerions que l'ascenseur revienne. Pour la hausse des centimes, je rejoins l'avis de M. MAS. Je ne pense pas que les montréjeaulais en voyant les travaux réalisés, la jugent justifiée.

M. POUSSON : Il y a des dépenses obligatoires qui ne se voient pas à l'extérieur l'électricité, l'eau, le gaz, les salaires, etc... Même si vous ne faites rien comme travaux, il y aura une augmentation des centimes. Il est d'autre part impossible à l'heure actuelle de réaliser des emprunts à long terme pour la réalisation de petits travaux.

M. BONNEFOI : il y a des méthodes qui permettraient de modifier la préparation du budget ; je forme des vœux pour qu'il y ait une évolution qui nous permette de modifier notre attitude l'année prochaine.

M. POUSSON : Nous passons au vote :

M. MACIAS ayant une procuration de M. NOGUES et M. REN de M. JORDA.

OUI : 10  
NON : 11  
BLANCS : 0

Le budget est rejeté.





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REEMPLACEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par M. le Maire,

Sur le rapport de la Commission des Travaux pour le remplacement des trottoirs de la rue nationale,

Vu sa décision antérieure de réaliser les travaux,

Vu la proposition de M. MICHEL d'effectuer les travaux pour la somme de 99 814,79 Francs toutes taxes comprises,

Considérant que le financement de l'opération est assuré par un emprunt réalisé auprès de la Caisse d'Épargne et un prélèvement sur la dotation du FECL,

Autorise M. le Maire à signer le marché proposé par M. MICHEL, entrepreneur, conformément au projet établi par la commission des Travaux et à faire tous actes nécessaires pour la surveillance et l'exécution des travaux.

### CASERNE DE GENDARMERIE

M. POUSSON donne lecture d'une lettre du Commandant de Gendarmerie donnant un modèle de décision à prendre par le Conseil.

M. GUCHENS : les loyers sont bloqués ?

M. BONNEFOI : Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'éviter cette convention ?

M. MAS : Dans le cas présent, que restera-t-il à la charge de la commune ?

M. POUSSON : environ 8 Millions, contre lesquels nous serons propriétaires d'un bâtiment de 200 Millions.

M. BONNEFOI : On n'a pas idée du montant des travaux ?

M. POUSSON : M. GENIBEL n'a pas fini le dossier. Nous l'aurons la semaine prochaine, nous pourrions nous fixer en fonction du devis.

M. BAROUSSE : M. GENIBEL avait fait une première estimation de 200 millions.

M. MAS : Je pense que se pose le problème de l'utilité de la construction de cette caserne s'il reste 8 Millions à la charge de la Commune. Il faudrait demander aux montréalais ce qu'ils en pensent.

M. GUCHENS : il faut étudier tous<sup>ces</sup> problèmes : immeuble, convention, tarifs.

### REMBOURSEMENT CONSECUTIF A UN SINISTRE

M. le Maire expose :

"Le 30 novembre 1977 la scène de la grande halle a été gravement endommagée par un incendie.

L'expert commis par les Compagnies d'Assurances de la Commune a estimé le montant de l'indemnisation de 7 808 Francs. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?"

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'indemnité de 7 808 Francs calculée en application des clauses du contrat d'assurances de la commune.

### IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE DE SOUS REPARTITION PAR LES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le Maire expose :





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

"M. le Chef de la subdivision des télécommunications de Foix m'informe du projet de son Administration d'implanter une armoire métallique de sous répartition sur la place de la République, près des toilettes publiques.

Les frais entraînés par cette opération destinée à améliorer le réseau téléphonique restent à la charge des télécommunications".

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux par les services des Postes et Télécommunications.

### CONVENTION D'HONORAIRES AVEC M. FILLASTRE - LOTISSEMENT DES TROUBADOURS

Le Conseil Municipal,

Vu sa décision de réaliser le lotissement des Troubadours et de confier toutes études à M. FILLASTRE,

Vu le projet de convention d'honoraires présenté par M. FILLASTRE, Ingénieur E.T.P., géomètre Expert,

Autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires qui lui est présentée.

### TAXE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

M. le Maire expose :

"Mme LASSERRE, domiciliée 23, avenue de Tarbes, qui n'avait pu, lors de l'établissement du réseau, faire réaliser le branchement de son immeuble, va faire ces travaux. Toutefois étant donné le faible niveau de ses ressources il lui est impossible de verser en totalité la taxe de raccordement à l'égout fixée à 1 200 F par le Conseil Municipal. Elle a donc sollicité un dégrèvement partiel".

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer, à titre exceptionnel, à 600 F la taxe de raccordement à l'égout que doit verser Mme LASSERRE.

### COMPTOIR PYRENEEN DE BONNETERIE

M. MAS : Vous avez reçu les délégués des salariés qui vous ont exposé les problèmes du Comptoir.

M. POUSSON : en effet ; 5 personnes ont été menacées de licenciement.

M. MAS : il ne s'agit que de menaces ; elles n'ont pas reçu de lettres de licenciement. C'est une mesure de représailles après la création d'une section syndicale. Il faudrait se tenir au courant car il n'y a déjà pas beaucoup d'emplois à Montréjeau.

M. BONNEFOI : a-t-on des renseignements sur la situation financière réelle de l'entreprise ?

M. POUSSON : Je sais qu'il y a des problèmes dans le textile en général mais je ne connais pas la situation exacte du Comptoir.



### REMPACEMENT DES MAITRES

M. MAS : Il y a un problème sérieux à Montréjeau. Le Conseil des Parents d'Elèves l'a exposé au Maire et a envoyé une motion que M. le Maire et M. MACIAS ont signée en leur nom personnel et pas au nom du Conseil Municipal.

M. POUSSON : Je n'avais pas qualité pour le faire.

M. MAS : Je demande que le Conseil Municipal vote la motion.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. POUSSON : Je suis intervenu, notamment pour l'école maternelle, auprès de l'Inspecteur d'Académie qui n'avait personne à envoyer, ce qui m'a étonné. J'ai signé la motion à titre personnel.

Motion pour le remplacement des maîtres (maternelle - primaire) présentée par les Parents d'Elèves aux Conseils d'École.

"Les Institutrices, les instituteurs et les représentants des parents réunis au Conseil d'École le 21 mars ont examiné la situation générale posée par le remplacement des Maîtres des écoles maternelles et élémentaires.

Ils ont constaté que les moyens mis à la disposition des écoles pour assurer le remplacement des Maîtres en congé ne permettaient plus de faire face à l'évolution d'une situation que leurs organisations respectives ont, à de nombreuses reprises, soulignée.

Les membres du Conseil d'École estiment qu'en cas d'absence des Maîtres, seul l'intérêt des enfants doit être pris en considération et rappellent qu'ils ne sauraient accepter des palliatifs qui auraient pour conséquence d'aggraver les conditions de travail des élèves et des maîtres (regroupement des élèves du maître absent dans les autres classes) de transformer l'école en simple garderie ou de mettre en cause la qualité de l'enseignement (emploi de personnel recruté provisoirement).

Ils réaffirment leur volonté de voir assurer les remplacements par du personnel titulaire compétent.

Les parents d'élèves, les institutrices et instituteurs exigent :

1° que le nombre de titulaires chargés d'effectuer les suppléances soit augmenté dans les proportions permettant d'assurer tous les remplacements durant la totalité des congés, quels que soient le moment, le lieu, la nature de la classe ;

2° Que soient prévus des moyens spécifiques, du remplacement des congés de maternité ;

3° Que la répartition des emplois soit effectuée en tenant compte des situations particulières et des besoins réels. Ils affirment leur ferme détermination à tout mettre en oeuvre pour faire obstacle aux expédients qui seraient proposés par l'Administration et qui mettraient en cause le bon fonctionnement du service public d'éducation dont la mission première est d'apporter à tous les élèves un enseignement de grande qualité.

Les institutrices,  
Les instituteurs.

Les représentants élus des  
Parents d'Elèves "

Par 18 voix pour et 3 voix ~~contre~~  
(M. NOGUES ayant donné procuration à M. MACIAS et M. JORDA à M. REN), le Conseil adopte la motion qui lui est présentée.

### CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA VIE SCOLAIRE

M. POUSSON : nous examinerons cette question lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure trente.



*[Handwritten signatures and initials, including names like 'Houff', 'Nues', 'Beau', 'Goulin', and 'A. N. A. N. D.']*